



ARRÊTÉ N° 31/2026

Permission stationnement d'une benne 11 Route De Dinan Du Lundi 16 Février 2026 au Vendredi 20 février 2026 inclus.

Le Maire de la Commune de Quévert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-2, L2212-2-1 à L2212-2, L2213-1, 2213.2,

Vu, le Code de la Route,

VU la demande par mail de Madame GAULTIER épouse COLLARD Laëtitia 132 Rue Murât 83200 TOULON en date du 11 février 2026 nécessitant la pose d'une benne de la société ROMI Recyclage sur le trottoir devant la propriété afin de débarrasser la maison située « 11 Route de Dinan » à QUEVERT,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: Madame GAULTIER épouse COLLARD Laëtitia 132 Rue Murât 83200 TOULON est autorisée à installer une benne de la société ROMI Recyclage sur le trottoir devant la propriété afin de débarrasser la maison située « 11 Route de Dinan » à QUEVERT, **du Lundi 16 février 2026 au Vendredi 20 février 2026 ;**

ARTICLE 2 : Madame GAULTIER épouse COLLARD disposera la signalétique provisoire fournie par la commune nécessaire à l'information de l'utilisateur afin de prévenir tout risque d'accident. Elle prendra sous sa responsabilité toutes les mesures conservatoires de sécurité qui s'imposent (passage et protection des piétons, ...). Elle prendra de surcroît toutes les dispositions propres à assurer la sécurité publique. Elle ne gênera pas la circulation automobile.

ARTICLE 3 : Elle veillera, en outre, à conserver un aspect esthétique conforme aux structures de cette artère de la ville, celle-ci dégageant sa responsabilité en cas d'accident relatif au chantier.

ARTICLE 4 : Cet arrêté devra être affiché sur le chantier d'une façon lisible pour tous.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 12/02/2026

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

